

46/099



**PRÉFET
DE LA RÉGION
OCCITANIE**

*Liberté
Égalité
Fraternité*

**Direction régionale
des affaires culturelles**

**Arrêté préfectoral
portant inscription au titre des monuments historiques de la chaire
Eglise Notre-Dame de l'Assomption de Laroque-des-Arcs
Commune de BELLEFONT-LA-RAUZE (Lot)**

Le Préfet de la région Occitanie, préfet de la Haute-Garonne,
Officier de la Légion d'honneur,
Commandeur de l'ordre national du Mérite

- Vu le code du patrimoine, livre VI, titres 1 et 2 ;
- Vu le décret n°2004-374 du 29 avril 2004 modifié relatif aux pouvoirs des préfets, à l'organisation et à l'action des services de l'État dans les régions et les départements ;
- Vu l'avis de la commission régionale du patrimoine et de l'architecture de la région Occitanie en date du 14 novembre 2023 ;
- Vu les autres pièces produites et jointes au dossier ;

CONSIDÉRANT que la conservation de l'objet désigné ci-après présente, au point de vue de l'histoire et de l'art, un intérêt suffisant pour en rendre souhaitable la préservation,

Arrête :

Art. 1^{er} : est inscrit au titre des monuments historiques l'objet mobilier suivant, décrit sur la fiche annexée au présent arrêté :

Chaire à prêcher, PM 46 00 25 88

située dans le chœur de l'église Notre-Dame de l'Assomption de Laroque-des-Arcs, commune de Bellefont-la-Rauze et appartenant à la commune de Bellefont-la-Rauze (Lot).

Art. 2 : le présent arrêté sera notifié au propriétaire et au clergé affectataire.

Art. : le secrétaire général aux affaires régionales et le directeur régional des affaires culturelles sont chargés de l'exécution du présent arrêté.

Fait à Toulouse, le 7 FEV. 2024

Le Préfet de la région Occitanie

Pierre-André DURAND

Annexe à l'arrêté d'inscription au titre des monuments historiques en date du **7 FEV. 2024**
de la chaire à prêcher située dans l'église Notre-Dame de l'Assomption de Laroque-des-Arcs,
commune de Bellefont-la-Rauze (Lot)



La chaire, en bois teinté et ciré, est adossée à l'angle nord-ouest du chœur, au niveau du départ de l'arc triomphal.

De plan hexagonal, elle est composée d'une cuve en encorbellement desservie par un escalier droit débouchant dans le chœur et d'un abat-voix.

Les faces de la cuve et de la balustrade enserrent des panneaux droits de marbre rouge dans un encadrement à petit cadre élégi.

Le soubassement en cul-de-lampe de la cuve comporte un décor en relief dans la masse à décor de godrons, canaux et larges feuilles d'acanthé.

La base de la cuve est délimitée par un tore lauré orné d'une fleur de tournesol se prolongeant en partie inférieure de l'escalier.

L'abat-voix est ceinturé d'une corniche moulurée à ressauts avec un bandeau à motifs rapportés de rinceaux. Elle est cantonnée de pots à feu et couronnée d'un édicule pyramidal à décor en relief dans la masse de cartouches à médaillon de marbre, d'un tore lauré, de canaux et de godrons, le tout surmonté d'une gerbe de fleurs en ronde-bosse. Le dossier est absent.

Datation	1 ^{ère} moitié du XVIII ^e siècle
Dimensions	h= 205 ; la= 175 (dim. de la cuve)
Matériau & technique	bois : taillé, mouluré, ciré ; marbre : taillé, poli
Auteur	